

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

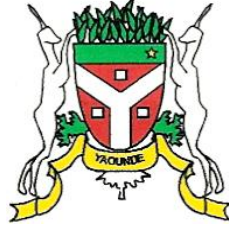
DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE FINANCIER ET DES MARCHES PUBLICS

BUREAU DES MARCES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE IstDISTRICT COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

OFFICE OF PUBLIC PROCUREMENT

Maitre d'Ouvrage : Maire de la Commune de Yaoundé 1^{er}

Autorité Contractante : Maire de la Commune de Yaoundé 1^{er}

Commission de Passation des Marchés Publics : Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Yaoundé 1^{er}

ADDITIF N° 053 DU 29/03/2026

RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
N°027/AONO/CAY1^{er}/CIPM/2026 DU 06/04/2026 POUR L'ACQUISITION DE CERTAINS MATERIELS DANS
LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er} EN PROCEDURE D'URGENCE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL (AAO)

AU LIEU DE LIRE	LIRE PLUTOT
<p>Cautionnement de soumission Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant en F CFA s'élève à 9 994 760 (neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent soixante) pour le lot1;490 000 (quatre cent quatre-vingt-dix mille) pour le lot2 et 599 000 (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille) pour le lot3 et 479 000 pour le lot4 et 167 000 (cent soixante-sept mille) pour le lot5. Ladite caution est valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable</p>	<p>Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant en F CFA s'élève 190 000 (cent quatre-vingt-dix mille) pour le lot1;490 000 (quatre cent quatre-vingt-dix mille) pour le lot2 et 599 000 (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille) pour le lot3 et 479 000 pour le lot4 et 167 000 (cent soixante-sept mille) pour le lot5. Ladite caution est valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable</p>
<p>Critères éliminatoires</p>	

<p>absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis conformément à la circulaire du MINMAP n° 0001/PR/MINMAP du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;</p> <p>non -production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ; non-respect d'au moins 70% des critères essentiels ; absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique présentant les consommables ; non-respect de l'une des spécifications techniques indiquées dans les spécifications techniques des fournitures du présent DAO ; absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ; absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de Marchés Publics durant les trois (03) dernières années ; absence de la lettre de soumission ; absence de la charte d'intégrité;</p>	<p>absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis conformément à la circulaire du MINMAP n° 0001/PR/MINMAP du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;</p> <p>non -production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ; non-respect d'au moins 70% des critères essentiels ; absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique présentant les consommables ; non-respect de l'une des spécifications techniques indiquées dans les spécifications techniques des fournitures du présent DAO ; absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ; capacité financière de 15 000 000 (quinze millions) pour les lots 2,3,4 et 5 000 000 pour le lot1 et 5 absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de Marchés Publics durant les trois (03) dernières années ; absence de la lettre de soumission ; absence de la charte d'intégrité;</p>
<p>Critères essentiels Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présentation de l'offre ; - les références du soumissionnaire ; - le délai de garantie ; - le calendrier de livraison ; - la capacité financière ; - la preuve d'acceptation des conditions du marché ; - le service après-vente. 	<p>Critères essentiels Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présentation de l'offre ; - les références du soumissionnaire ; - le délai de garantie ; - le calendrier de livraison ; - la preuve d'acceptation des conditions du marché ; - le service après-vente.

Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

- Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 04/05/2026 à 10 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis à la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1er

Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

- Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 05/05/2026 à 10 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis à la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1er

L'ouverture des plis se fait en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 04/05/2026. à 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la CAY1er, dans la salle polyvalente des ingénieurs sis au quartier etoudi-nouveau centre administratif. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dument mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

L'ouverture des plis se fait en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 05/05/2026. à 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la CAY1er, dans la salle polyvalente des ingénieurs sis au quartier etoudi-nouveau centre administratif. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dument mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du DAO, ayant satisfait à 100% les critères éliminatoires et au moins 70% des critères essentiels. Le Maître d'Ouvrage tiendra compte des rabais proposés et se basera sur la combinaison qui lui est la plus avantageuse économiquement afin d'arrêter la liste d'attributaires par lot.

Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du DAO, ayant satisfait à 100% les critères éliminatoires et au moins 70% des critères essentiels. Le Maître d'Ouvrage tiendra compte des rabais proposés et se basera sur la combinaison qui lui est la plus avantageuse économiquement afin d'arrêter la liste d'attributaires par lot. un soumissionnaire peut être attributaire de plus de deux lots en cas de non concurrence

Ampliations :

MINTP
MINMAP
AFFICHAGE

Yaoundé le 30/04/2026



LE MAIRE